

PROMULGATION

RÈGLEMENTS RCA19 09003, RCA19 09004, RCA19 09005, RCA19 09006 ET RCA19 09007

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2019, les règlements suivants :

RCA19 09003 RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL PROMENADE FLEURY, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET IMPOSANT UNE COTISATION (dossier 1191388006);

RCA19 09004 RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL QUARTIER FLEURY OUEST POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET IMPOSANT UNE COTISATION (dossier 1191388007);

RCA19 09005 RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DISTRICT CENTRAL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET IMPOSANT UNE COTISATION (dossier 1191388008);

RCA19 09006 RÈGLEMENT SUR LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 (dossier 1193247001) (Prise d'effet : 1^{er} janvier 2020);

RCA19 09007 RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2020 (dossier 1193247002) (Prise d'effet : 1^{er} janvier 2020).

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 13 décembre 2019.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert